PERMANENCES ACCUEILLIES AU SEIN DE VOTRE RELAIS SERVICE PUBLICS

Organismes	Jours	Horaires
ADIL 24	1 ^{er} mercredi	
(informations juridiques liées au logement)	du mois	9h – 12h
Association Alzheimer	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi du	10h-12h
Dordogne	mois	
CARSAT	Sur RdV : 3960	
(Caisse Retraite)	uniquement	
Conciliateur	Contact Téléphonique :	
Bureau ouvert de 13h30 à 16h	05 53 06 39 33	
Conseiller Général du canton de	1 ^{er} lundi du mois	9h-11h
Montignac		
CPAM	S'adresser au	
(Caisse Primaire d'Assurance Maladie)	Point Public	9h - 12h
CAF		
Infodroits	Sur RdV	
(informations juridiques)	05 53 35 34 03	14h-16h
	2ème jeudi du mois	
INSUP Formation	Sur RDV après prescription P.E	
	Tél : 05 53 31 56 22	
Mission Locale du Périgord Noir	Contact Téléphonique :	
(emploi-formation jeunes)	05 53 50 82 44	
Mutualité Sociale Agricole	Contact	
(prestations santé, familiales, retraite,	Téléphonique	9h-12h
action sociales, cotisations)	05 53 02 67 00	14h-16h
Pact-Arim/ ANAH	Contact Téléphonique :	
(aides à l'amélioration de l'habitat,	05 53 06 81 20	
conseils sur les économies d'énergie)	05 53 45 56 00	
Pôle Emploi	3949 ou Sans RdV le 3ème	
	vendredi du mois	
FNATH	2ème mardi du	9h à 10h
	mois	311 a 1011





Besoin d'aide dans vos démarches administratives?



Le Relais Services Publics est là!



La possibilité, d'être accueilli, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. Le RSP offre une aide personnalisée pour les dossiers CAF (APL), CPAM (CMU), inscription et actualisation à Pôle Emploi, dossier retraite... Prise de RDV, connexion à internet.

Relais services Publics de Montignac (RSP)
Point Information jeunesse (PIJ)
Place Yvon Delbos
24290 MONTIGNAC

Tél: 05 53 51 79 90 - Fax: 05 53 50 48 99

M@il: <u>rsp.montignac@orange.fr</u>
Le RSP est ouvert tous les jours aux horaires suivants :

Lundi : 9h - 12h et sur rendez-vous.

Mardi : 9h – 12h

Mercredi : 9h – 12h et 14h – 18h

Jeudi : 9h – 12h

Vendredi : 9h30 – 12h <u>et sur rendez-vous de 14h – 16h30</u>

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au RSP en appelant le 05 53 51 79 90.

Votre point de contact avec toutes les administrations

Les Relais Services Publics :

Pour faire quoi?

C'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Vous pouvez:

- Obtenir des renseignements administratifs de tout ordre
- Obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers.
- Être accompagné dans vos démarches :
- pour effectuer vos démarches en ligne,
- Les formalités pour les documents d'identité...
- pour obtenir un formulaire et sa notice,
- pour vous aider à constituer un dossier,
- Suivre votre dossier personnel pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur internet,
- Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration, si votre demande le nécessite.

Comment ça marche?

Un agent vous accueille aimablement.

Il ne sait pas tout, mais il sait

- chercher, 1.
- vous orienter.
- vous conseiller et vous aider.

Les principales prestations pour lesquelles vous pouvez être aidé sont :

- Les allocations familiales
- La couverture en cas de maladie ou d'hospitalisation,
- Les renseignements sur la retraite,
- Les indemnités en cas de chômage,
- L'aide pour la recherche d'un emploi ou la recherche d'un salarié,

Les Relais Services Publics respectent une charte nationale de qualité disponible sur place.

Ses Partenaires









